



LE MINISTRE

Cotonou, le 28 AVR 2025

N° 011/MTFP/DC/SGM/DGT/DRPDS/SRI/SA

COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique.

Dans le cadre de célébration de la Fête du Travail, et conformément aux dispositions de la loi n° 90-019 du 27 juillet 1990 fixant les fêtes légales en République du Bénin, la journée du **jeudi 1^{er} mai 2025, Fête du Travail**, est fériée, chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national.

Au nom du Gouvernement, le Ministre souhaite à tous les travailleurs, une excellente Fête du Travail.

Pour le Ministre et P.O.
Le Directeur de Cabinet,

Victorin V. HONVOH

Vu
Bon à diffuser

Adidjatou A. MATHYS